

Des réfugiées afghanes s'affairent dans un atelier de confection de la ville de Mashhad (République islamique d'Iran).

| ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL |

La région Asie et Pacifique accueille des populations réfugiées parmi les plus importantes au monde. Elle se caractérise également par des situations de déplacement majoritairement urbaines. La région abrite près de 30 pour cent de la population totale dont le HCR a la charge, soit quelque 9,5 millions d'individus. Environ un tiers d'entre eux sont des réfugiés afghans, qui vivent toujours en exil dix ans après le lancement de la plus vaste opération de rapatriement de l'histoire du HCR. L'environnement de protection est fragile ; seuls quelques rares pays sont signataires de la Convention de 1951 sur les réfugiés dans la région.

L'Asie est toujours sillonnée par des mouvements migratoires irréguliers, dans lesquels des réfugiés en quête de protection et de moyens de subsistance voyagent aux côtés d'autres migrants. Dans ce contexte, le Processus de Bali sur le trafic de migrants, la traite des personnes et la criminalité transnationale qui y est associée et le Processus d'Almaty sur les mouvements migratoires mixtes et la protection internationale fournissent tous deux des plateformes régionales de dialogue et de coopération pour préserver l'espace d'asile et répondre aux flux migratoires mixtes.

Au Myanmar, l'année 2012 a été marquée par une escalade du conflit dans l'État de Kachin et par des affrontements interethniques dans l'État de Rakhine. Ces deux crises ont entraîné des déplacements massifs de population. Dans le même temps, les pourparlers de paix entamés avec les groupes minoritaires du sud-est du pays ont laissé entrevoir un possible retour des déplacés internes et des réfugiés. Le HCR s'emploie, en collaboration avec le Gouvernement et d'autres acteurs, à remédier à la situation dans les États de Kachin et de Rakhine et renforce sa capacité à assurer des services dans le sud-est du Myanmar en 2013.



ASIE ET PACIFIQUE

| Objectifs stratégiques en 2013 |

○ *Sauvegarder l'espace de protection et d'asile, y compris dans le contexte des migrations mixtes et en milieu urbain*

Le HCR participe à des forums multilatéraux pour encourager l'adoption d'approches plus systématiques face aux mouvements migratoires mixtes et élargir l'espace de protection des réfugiés dans la région. Dans le contexte du Processus de Bali, la mise en œuvre du Cadre de coopération régionale approuvé lors de la Conférence ministérielle régionale de mars 2011 a sensiblement progressé. Un bureau d'appui régional (BAR) a été ouvert à Bangkok par les deux États qui président conjointement le Processus, l'Australie et l'Indonésie, en septembre 2012. Le BAR renforcera la coopération sur la protection des réfugiés et les migrations internationales par le partage d'informations, le renforcement des capacités et la mise en commun des ressources. Le BAR prévoit également d'organiser une table ronde régionale sur les migrations irrégulières par voie de mer pour favoriser l'élaboration d'accords bilatéraux et multilatéraux entre les États touchés par ce problème.

De même, les États d'Asie centrale ont tenu en 2012 des consultations sur l'adoption d'un Cadre de coopération régionale et d'un Plan d'action régional, lançant officiellement le Processus d'Almaty sur les migrations mixtes et la protection internationale. Ces accords offrent des systèmes d'asile et de gestion des frontières différenciés mais attentifs aux besoins de protection, et adaptés aux caractéristiques de la sous-région. Au deuxième semestre 2012, le HCR et l'OIM ont conjointement organisé la première réunion de coordonnateurs nationaux originaires des États d'Asie centrale. Le HCR, l'OIM et le Gouvernement du Kazakhstan organiseront la deuxième Conférence ministérielle sur la protection des réfugiés et les migrations internationales, fixée à la mi-2013.

En 2012, le HCR a entrepris de dresser le bilan de sa Politique sur la protection des réfugiés et les solutions en milieu urbain. Cet

examen a porté sur les opérations menées en République administrative spéciale de Hong Kong (Chine), en Inde, en Indonésie, en République islamique d'Iran, en Malaisie et en Thaïlande. L'étude a conclu que les efforts du HCR avaient eu un effet limité sur l'accès des réfugiés urbains aux droits fondamentaux et aux services essentiels. Ceci est dû en partie à l'absence de cadres juridiques et administratifs satisfaisants, qui rend l'engagement des États imprévisible. En 2013, le Haut Commissariat préconisera un renforcement de l'engagement et de la coopération des États et des autres acteurs intervenant dans la protection des réfugiés.

Dans la région, la société civile joue un rôle de premier plan en plaidant pour l'amélioration de la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile, notamment par le biais de mécanismes nationaux. À cet égard, un dialogue entre le Gouvernement indien et des partenaires issus de la société civile indienne, appuyé par le HCR, a contribué à une amélioration sensible de la qualité de l'asile en Inde en 2012. L'un des temps forts a été la décision des autorités d'accorder des visas et des permis de travail de longue durée aux réfugiés éligibles. Le HCR renforcera son appui aux acteurs de la société civile qui interviennent auprès des gouvernements en militant pour une amélioration des conditions d'asile en Asie et dans le Pacifique.

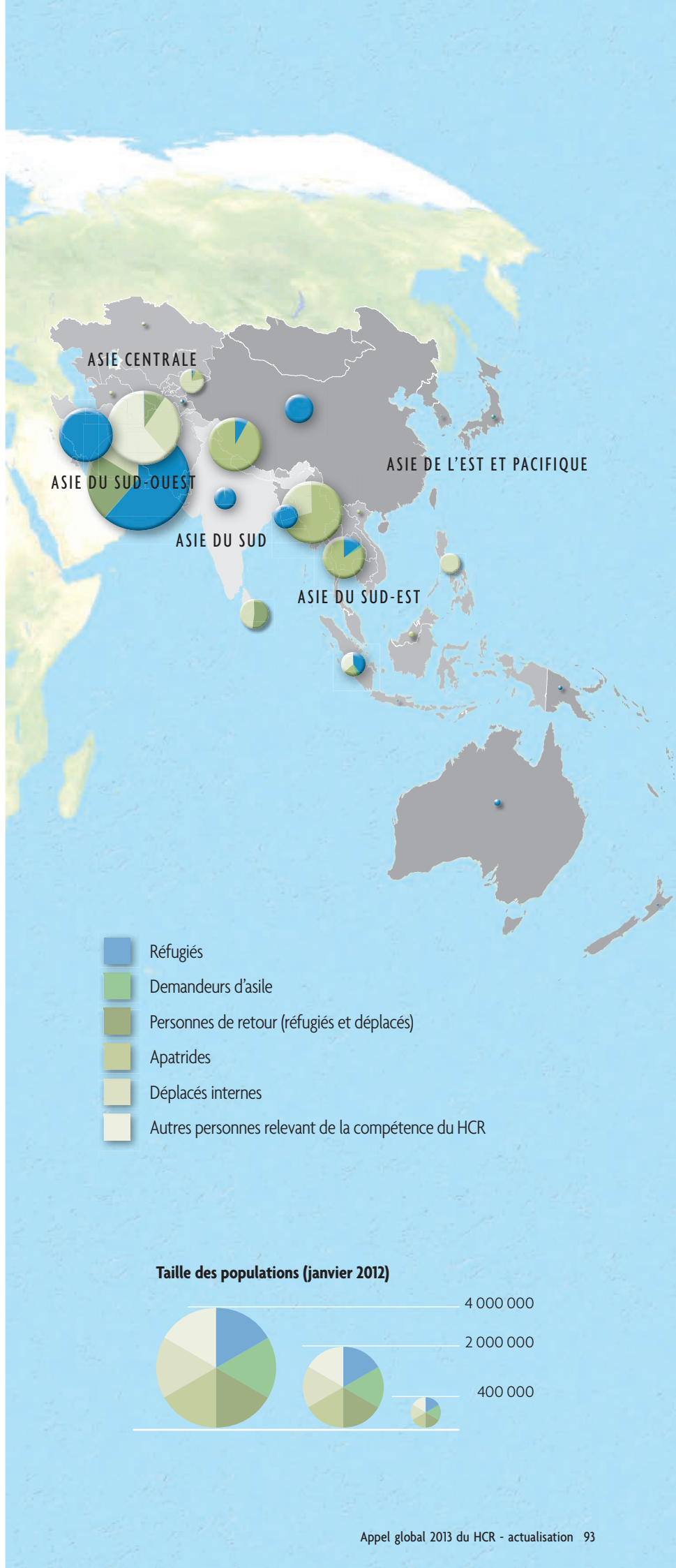
En Indonésie et en Malaisie, la difficulté consiste à offrir une protection dans un environnement dépourvu de cadres juridiques adéquats, marqué par des flux migratoires mixtes et une augmentation incessante du nombre de demandeurs d'asile. Cette situation souligne la nécessité d'une approche régionale pour traiter les questions liées à la protection des réfugiés et aux migrations internationales. Le HCR continuera de remplir la mission qui lui est confiée au titre de son mandat en ce qui concerne l'enregistrement et la détermination du statut de réfugié. Il continuera également à suivre les cas de détention et à œuvrer pour la remise en liberté des réfugiés, tout en appuyant un éventail de programmes dans les secteurs de la santé, de l'éducation et du développement communautaire.

○ *Trouver des solutions à la situation des populations réfugiées de longue date*

En 2012, une conférence sur l'Afghanistan, accueillie par le Gouvernement suisse, a permis de lancer une Stratégie de solutions pour les réfugiés afghans, destinée à appuyer le rapatriement librement consenti, la réintégration durable et l'assistance aux pays d'accueil. Cette stratégie, élaborée par les Républiques islamiques d'Afghanistan, d'Iran et du Pakistan avec le soutien du HCR, vise à renforcer les investissements axés sur la collectivité dans les régions afghanes où les rapatriés sont nombreux, à préserver l'espace d'asile et à venir en aide aux communautés d'accueil dans les pays d'asile. Fin 2012, un comité de pilotage quadripartite avait été formé, des plans de travail nationaux avaient été élaborés et la mise en œuvre de la stratégie avait débuté dans les trois pays, notamment au travers d'initiatives énergiques de promotion et de collecte de fonds.

Le nombre de réfugiés bhoutanais accueillis dans des camps au Népal a été ramené de 110 000 à quelque 45 000, dans le cadre d'un vaste programme de réinstallation lancé en 2007. Les réfugiés restants vivent dans deux camps, alors que le pays comptait sept camps auparavant. Le HCR a soumis au Gouvernement, pour approbation, une initiative interorganisations sur un programme de développement communautaire qui bénéficierait à la fois aux communautés réfugiées et aux communautés d'accueil.

Les évolutions politiques au Myanmar ont fait naître de nouveaux espoirs de trouver des solutions durables pour les réfugiés et les déplacés internes. Le HCR, de concert avec les gouvernements et ses partenaires dans la région, en premier lieu au Myanmar et en Thaïlande, a entamé des préparatifs en vue d'un éventuel rapatriement librement consenti. Dans ce cadre, le HCR établit



le profil des réfugiés pour déterminer leurs intentions en matière de rapatriement, ainsi que les besoins de réintégration dans les zones de retour, situées au sud-est du pays.

L'Organisation soutient quelque 239 000 personnes déplacées au sud-est du Myanmar en suivant les conditions de protection, en faisant campagne auprès du Gouvernement et en améliorant l'accès aux services essentiels. En 2012, le HCR a étendu ses opérations dans la région afin de pouvoir accéder à plus de 100 000 individus ayant besoin d'assistance et à environ 2 000 réfugiés rentrés spontanément de Thaïlande. Cette tendance devrait se poursuivre en 2013 car le HCR a obtenu l'autorisation de travailler dans des zones qui étaient précédemment inaccessibles.

Le retour des réfugiés sri-lankais, essentiellement en provenance de l'Inde, se poursuit également à rythme régulier. Le HCR prépare le rapatriement librement consenti et progressif des Sri-Lankais réfugiés dans d'autres pays.

○ *Garantir une protection et des solutions durables aux déplacés internes*

Au Myanmar, les violences interethniques qui ont éclaté entre les résidents de l'État de Rakhine en juin 2012 ont entraîné le déplacement de quelque 70 000 personnes à l'intérieur du pays. Quelque 45 000 personnes ont bénéficié de l'aide du HCR, fondée sur les principes de neutralité et d'impartialité, dans l'État de Rakhine. L'Organisation est prête à soutenir les efforts gouvernementaux visant à remédier aux causes profondes de ces troubles, notamment l'apatridie et les problèmes de statut juridique.

En 2013, le HCR continuera à appuyer la réintégration durable des personnes déplacées par les violences ethniques qui ont éclaté au Kirghizistan en juin 2010. Les programmes seront axés sur le développement

communautaire, la coexistence, les moyens de subsistance et la protection. En 2013, l'Organisation se concentrera sur l'alerte précoce et la préparation aux situations d'urgence en Asie centrale, tout en se préparant à se désengager de la situation de déplacement interne au Kirghizistan d'ici à 2015.

Quelque 745 000 personnes ont été déplacées au Pakistan en raison des opérations de sécurité en cours dans la province de Khyber Pakhtunkhwa et dans les zones tribales sous administration fédérale. Le HCR prêtera son concours aux autorités pour faciliter l'enregistrement, la gestion et la coordination des camps, l'assistance aux communautés d'accueil et la protection des groupes vulnérables.

Selon les estimations du HCR, quelque 500 000 personnes ont été arrachées à leur foyer par le conflit en cours en Afghanistan. Beaucoup ont été déplacées plus d'une fois, en raison du manque de protection ou de moyens de subsistance dans les régions de retour, du fait de l'insécurité alimentaire ou à la suite de catastrophes naturelles. En 2013, l'action du HCR auprès des personnes déplacées en Afghanistan visera en premier lieu à aider les personnes déplacées par le conflit à regagner leur région d'origine et à s'y réintégrer.

À Sri Lanka, le nombre de déplacés internes a considérablement diminué. Suite à la fermeture du camp de Menik Farm en septembre 2012, un nombre plus restreint de personnes sont encore déplacées dans le nord et l'est du pays. Le HCR continuera à promouvoir des solutions durables pour les déplacés restants, tout en renforçant son appui au rapatriement librement consenti des réfugiés et à la réintégration à Sri Lanka.

Aux Philippines, le HCR et le Gouvernement assurent ensemble la direction du module de protection des déplacés internes à Mindanao, dans le cadre du dispositif conjoint mis en place par les Nations Unies pour

répondre à cette situation. En collaboration avec des partenaires issus de la société civile, le Haut Commissariat s'attache à renforcer la capacité des autorités à assurer le suivi de la protection et à venir en aide aux communautés déplacées.

○ *Réduire et prévenir l'apatridie et protéger les apatrides*

Le Turkménistan a adhéré à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie en 2012 et accordé la citoyenneté à quelque 3 300 personnes. C'est le premier pays d'Asie centrale et le troisième de la région Asie et Pacifique à avoir adhéré aux deux Conventions sur l'apatridie. Le HCR aidera le Gouvernement à honorer ses obligations au titre des Conventions sur l'apatridie en 2013.

Le HCR devra vraisemblablement continuer à aider quelque 800 000 résidents de l'État de Rakhine privés de citoyenneté ou d'accès aux services essentiels. Cette situation a été aggravée par les violences interethniques qui ont débuté en juin 2012. Le Haut Commissariat demande instamment qu'une solution soit apportée à cette situation d'apatridie particulière et est prêt à mettre ses compétences techniques à disposition dans ce but.

En coopération avec le Gouvernement du Bangladesh, le HCR s'efforce de remédier au sort de quelque 30 000 réfugiés enregistrés, résidant dans deux camps officiels. En outre, selon les estimations, le pays abrite environ 200 000 personnes originaires de l'État de Rakhine, n'ayant aucun statut juridique, dont quelque 40 000 individus non enregistrés vivant dans des camps de fortune. Cette population dépourvue de papiers se trouve dans une situation assimilable à celle des réfugiés, de l'avis du HCR, et relève donc de sa compétence. Bien que le HCR n'offre aucune assistance significative aux résidents sans papiers de l'État de Rakhine, l'Organisation cherche à surveiller les conditions de protection et le bien-être de cette population, à l'intérieur des limites imposées par les autorités.

Le HCR a amélioré sa collaboration avec la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'ANASE, qui est active dans le domaine de l'apatridie.

○ *Maintenir les opérations dans les zones à haut risque et assurer la sécurité du personnel*

En Afghanistan, la situation sécuritaire difficile et instable rend nécessaire la mise en place de mécanismes d'exécution et de suivi à distance, faisant intervenir des partenaires locaux. La sécurité demeure une source d'inquiétude, accentuée par la perspective du retrait de la Force d'assistance internationale à la sécurité. Certaines attaques ont visé la communauté humanitaire, de sorte que le HCR a été obligé de réévaluer constamment les conditions de sécurité de son personnel et de ses programmes dans le pays.

Au Pakistan, l'insécurité qui règne dans certains secteurs entrave la protection et l'acheminement de l'aide. Pour étendre son rayon d'action, le HCR travaille en étroite coopération avec ses homologues gouvernementaux et ses partenaires locaux.

DANS LA RÉGION, LA SOCIÉTÉ CIVILE JOUE UN RÔLE DE PREMIER PLAN EN PLAIDANT POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROTECTION DES RÉFUGIÉS ET DES DEMANDEURS D'ASILE, NOTAMMENT PAR LE BIAIS DE MÉCANISMES NATIONAUX

Informations financières

Le budget initialement établi pour l'Asie et le Pacifique en 2012, d'un montant de 502 millions de dollars E.-U. a été revu à la hausse et fixé à 522,1 millions de dollars E.-U. afin de couvrir l'augmentation des besoins supplémentaires liés à l'assistance d'urgence aux populations récemment déplacées au Myanmar.

Pour 2013, le budget total s'élève à 526,4 millions de dollars E.-U. Cependant, ce budget sera ultérieurement révisé afin de répondre aux besoins additionnels liés à la situation dans l'État de Rakhine au Myanmar, qui n'ont pu être estimés au moment où le budget a été approuvé.

Le budget pour l'Asie du Sud-Ouest représente 67 pour cent du budget total de l'Asie, les 33 pour cent restants étant subdivisés entre 19 opérations. Cette hiérarchisation est destinée à éviter des déficits qui risqueraient d'affaiblir la dynamique suscitée par le lancement de la Stratégie pluriannuelle de recherche de solutions pour les réfugiés afghans en 2012.

[Défis]

La région Asie et Pacifique englobe 48 pays et territoires et couvre 11 fuseaux horaires. Les défis et les contraintes auxquels le HCR est confronté dans ces environnements variés sont tout aussi divers.

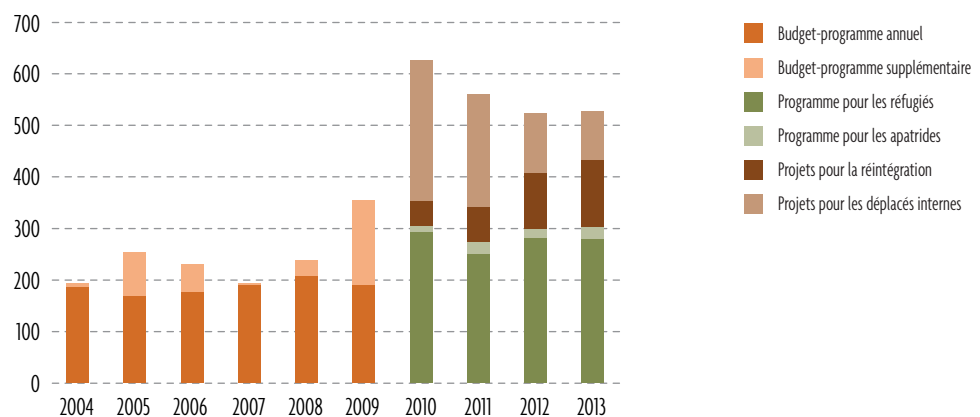
Bon nombre de pays de la région n'ont pas adhéré à la Convention de 1951 sur les réfugiés et ne se sont pas dotés de cadres juridiques pour réglementer la protection des réfugiés. La situation prolongée des réfugiés installés dans plusieurs pays a provoqué la lassitude des communautés d'accueil et, dans certains cas, des déplacements secondaires. Plusieurs États de la région considèrent les demandeurs d'asile présents sur leur territoire comme des personnes en transit et ne leur offrent pas, de ce fait, de protection effective.

L'une des priorités du HCR consiste à renforcer la protection, notamment par la mise en place de systèmes d'admission tenant compte des besoins dans ce domaine et par l'amélioration des conditions de séjour. Une autre priorité consiste à décourager les mouvements secondaires, entre autres choses par la promotion des moyens de subsistance des réfugiés et le soutien aux communautés d'accueil.

L'insécurité qui règne dans plusieurs régions d'Afghanistan pourrait entraîner d'autres déplacements internes et a dramatiquement réduit la capacité du HCR à offrir une assistance et à rechercher des solutions durables. L'ONU a accès à moins de la moitié du territoire et il lui est plus difficile d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel. ■

Budget du HCR en Asie et Pacifique 2004 - 2013

Millions (dollars E.-U.)



BUDGET DU HCR EN ASIE ET PACIFIQUE | DOLLARS E.-U.

Opération	2012 Budget révisé (au 30 juin 2012)	2013				Total
		PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	PILIER 3 Projets pour la réintégration	PILIER 4 Projets pour les déplacés internes	
ASIE DU SUD-OUEST						
Afghanistan	139 665 105	38 226 788	0	65 740 767	27 352 675	131 320 230
République islamique d'Iran	53 221 255	59 558 289	0	0	0	59 558 289
Pakistan	143 905 331	59 930 184	1 489 107	59 679 717	40 215 305	161 314 312
Sous-total	336 791 691	157 715 261	1 489 107	125 420 484	67 567 979	352 192 831
ASIE CENTRALE						
Kazakhstan - Bureau régional ¹	9 302 017	5 261 284	1 861 892	0	499 339	7 622 514
Kirghizistan	10 251 302	3 135 329	815 368	0	3 546 100	7 496 797
Tadjikistan	1 881 190	1 813 179	129 169	0	0	1 942 348
Turkménistan	1 594 784	487 072	554 017	0	0	1 041 089
Sous-total	23 029 293	10 696 863	3 360 446	0	4 045 439	18 102 748
ASIE DU SUD						
Inde	13 211 411	12 927 790	78 823	0	0	13 006 613
Népal	15 717 609	9 917 356	1 403 756	4 258 080	0	15 579 191
Sri Lanka	17 741 728	7 686 638	113 392	0	2 450 569	10 250 600
Sous-total	46 670 749	30 531 784	1 595 971	4 258 080	2 450 569	38 836 404
ASIE DU SUD-EST						
Bangladesh	14 500 885	11 682 453	94 490	0	0	11 776 942
Cambodge ²	949 248	0	0	0	0	0
Indonésie	5 911 688	7 676 140	190 694	0	0	7 866 834
Malaisie	16 562 272	16 813 060	563 362	0	0	17 376 422
Myanmar	24 596 797	0	12 064 787	0	14 098 616	26 163 403
Philippines	7 598 497	808 120	1 513 369	0	6 105 650	8 427 140
Thaïlande	22 347 137	23 003 978	693 675	0	0	23 697 653
Thaïlande - Bureau régional ³	5 447 307	6 689 357	0	0	0	6 689 357
Timor-Leste	207 000	0	0	0	0	0
Viet Nam	910 500	0	400 000	0	0	400 000
Sous-total	99 031 330	66 673 107	15 520 378	0	20 204 266	102 397 750
ASIE DE L'EST ET PACIFIQUE						
Australie - Bureau régional ⁴	2 144 316	2 859 382	0	0	0	2 859 382
Chine - Bureau régional ⁵	5 765 054	4 211 144	152 574	0	0	4 363 718
Japon	4 758 452	4 430 057	48 176	0	0	4 478 233
Papouasie-Nouvelle-Guinée ⁶	1 375 249	0	0	0	0	0
République de Corée	2 152 250	2 352 304	187 348	0	0	2 539 652
Activités régionales	412 770	600 000	0	0	0	600 000
Sous-total	16 608 090	14 452 888	388 098	0	0	14 840 986
Total	522 131 153	280 069 902	22 354 000	129 678 563	94 268 253	526 370 718

¹ Inclut le Bureau du Représentant régional qui appuie les activités dans les pays de la sous-région.

² À partir de 2013, le Cambodge sera rattaché au Bureau régional en Thaïlande.

³ Inclut le Bureau du Coordinateur régional qui appuie les activités dans les pays de la sous-région.

⁴ Inclut les activités en Nouvelle-Zélande et dans les pays insulaires du Pacifique, ainsi qu'un appui aux activités en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

⁵ Appuie les activités en Mongolie.

⁶ À partir de 2013, la Papouasie-Nouvelle-Guinée sera rattachée au Bureau régional en Australie.